



Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le 16/04/2025

ID : 040-264004292-20250414-250414H1798H1-DE



CIAS PAYS TARUSATE

Délibérations du Conseil d'Administration du 14 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq le quatorze avril à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du CIAS PAYS TARUSATE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du conseil - 1er étage, sous la présidence de Patricia LOUBERE, Vice-Présidente.

Date de la convocation : jeudi 10 avril 2025

Présents :

Jean Didier BATBY, Armandine BEAUGIER, Muriel BERGES, Sandrine BLAISUS, Evelyne COURROS, Sabine DEHEZ, Danièle DINCLAUX, Hirondina DOS SANTOS, Jean-Marie DOUTHE, Sylvie DUBOURG-DAUGREILH, Sylvie DUFAU, Jacques DURAND, Cécile GARRIDO, Jean René HAUQUIN, Jean-Marc HAUQUIN, Colette LAPEYRE, Jacques LARRIEU, Patricia LOUBERE, Geneviève MALET, Marie-Hélène PALLARES, Patrick POSTIS, Jean-Pierre POUSSARD, Michèle PROSPER, Annick SOUBIROU, Véronique TOUYA

Absents :

Christian BENESSE, Thierry BIBES, Marcel BOUTET, Laurent CIVEL, Bernard POCH

Pouvoirs :

Laurent NOLIBOIS a donné pouvoir à Véronique TOUYA, Jean-Marie SAUBANERE a donné pouvoir à Muriel BERGES, Nicolas SAUGNAC a donné pouvoir à Evelyne COURROS

Nombre de membres afférents	33
Nombre de membres en exercice	33
Présents	25
Pouvoirs	3
Votants	28

N° 20250414-006

EHPAD RESIDENCE DE MAA - SYSTEME APPEL MALADES

L'appel malade de l'établissement ne peut plus être réparé du fait de l'impossibilité de trouver des pièces de rechange. De ce fait, il est proposé au conseil d'administration de changer le matériel.

L'ancien appel malade fonctionnait par câbles et l'appel ne pouvait se faire qu'à la tête de lit du résident. Le choix se porte sur un système fonctionnant par radio et donc non filaire avec des médaillons pouvant se porter soit en pendentif soit en bracelet montre ; l'avantage étant pour le résident de ne plus être obligé d'aller en tête de lit de sa chambre pour pouvoir appeler.

Comme le résident pourra appeler quelle que soit sa localisation, il sera possible d'équiper l'établissement de bornes de relais afin de permettre de le localiser dans l'établissement. Dans un premier temps, les couloirs du rez-de-chaussée et du premier étage et salle à manger seront équipés de bornes de relais ; puis en cas de besoin, nous pourrions affiner la localisation avec d'autres bornes relais.

Le couloir menant à la lingerie débouche sur le parking des livraisons, ce qui est dangereux. Le résident pouvant sortir par cette porte, une borne sera installée à cet endroit. Ainsi, toute sortie inopinée d'un résident vers le parking des livraisons sera signalée.

L'unité protégée aura un traitement particulier. A l'heure actuelle, les portes des chambres sont équipées d'un système qui permet d'être informé dès que le résident ouvre sa porte la nuit. Or, les résidents veulent, pour la plupart, dormir la porte de leur chambre ouverte ce qui rend le système opérant. De plus, les résidents sont dans l'incapacité de se servir du système appel malade.



De ce fait, il est fait le choix d'un système de détection de mouvements installé dans le couloir pour permettre, au personnel, la nuit de savoir si un résident est sorti de sa chambre et pouvoir ainsi intervenir.

Comme nous avons aussi la problématique d'un résident qui préfère dormir dans un fauteuil du salon la nuit, le système choisi permettra aussi de ne pas être inquiété car seul le mouvement sera signalé et non pas la présence immobile dans un fauteuil.

Le système sera activé par le personnel de nuit et désactivé dès leur entrée en unité protégée lors des tours de surveillance de nuit.

Les sanitaires communs continueront d'être équipés de système fixe par tirette.

Les appels seront signalés sur les téléphones DECT de l'établissement et fournis au personnel.

L'entreprise AT CONNECT propose 5 pagers qui permettent un affichage fin de l'information notamment de la localisation du résident.

Si le système téléphonie était en panne, un ou plusieurs écrans pourront être installés pour permettre de continuer à être informés des appels malades des résidents.

Un médaillon en bracelet montre est prévu pour le personnel technique, la lingerie et la cuisine. Ainsi, ce personnel qui peut être isolé pourra appeler même en cas de chute ayant provoqué la perte de leur téléphone.

Si un résident refusait le médaillon, trois poires sont prévues et permettront de l'installer en tête de lit comme dans l'ancien système à la demande.

La plupart des systèmes sont évolutifs ce qui permettra d'équiper à la demande un système de gestion des chutes, localisation des résidents plus fine, l'ajout de tirettes, la gestion de la qualité de l'air.

Le portable informatique de l'infirmière coordinatrice sera équipé d'un logiciel qui permettra de tracer le nombre d'appels, le temps d'intervention notamment.

Une formation du personnel est prévue pour le personnel.

Sur les quatre entreprises sollicitées, toutes ont répondu à la demande d'un système fonctionnant par radio et selon les prescriptions telles que précisées en préambule.

- AT CONNECT a répondu avec le système BLUELINEA
- COURANTS D'EYRE a répondu avec le système Tunstall
- SATEL a répondu avec le système CMRS
- HEXATEL a répondu avec le système CMRS

Après analyse, l'entreprise AT CONNECT est proposée pour être retenue comme moins disante et avec un système qui semble mieux correspondre aux attentes.

	AT CONNECT	SATEL	HEXATEL	COURANTS D'EYRE
INSTALLATION DE BASE	13 440,00 €	9 631,46 €	14 642,69 €	10 187,50 €
TIRETTES SANITAIRE (3)	597,00 €	472,50 €	792,00 €	654,00 €
POIRES D'APPEL (3)	597,00 €	658,80 €	891,00 €	520,80 €
MEDAILLONS (52)	5 356,00 €	8 200,80 €	5 694,00 €	6 864,00 €
BADGES D'ACQUITTEMENT	0,00 €	396,28 €	282,00 €	
5 PAGEUR AVEC CHARGEURS	2 230,00 €			
BALISE DE LOCALISATION	0,00 €			6 013,00 €
RACCORDEMENT DES ALARMES TECHNIQUES	1 515,00 €			
PRESTATION DE MISE EN SERVICE	4 302,50 €	6 196,00 €	4 750,00 €	15 160,00 €



CONTRAT DE SERVICE	980,00 €	2 500,00 €	1 285,00 €	2 606,12 €
LICENCE			337,00 €	
DETECTION UNITE PROTEGEE	624,52 €	677,67 €	514,00 €	3 122,63 €
CONTRÔLE ANTI FUGUE	853,00 €	2 013,48 €	2 526,00 €	
10 BRACELETS AVEC VERROUILLAGE			81,00 €	
SECTORISATION			1 112,00 €	
AFFICHEUR DE COULOIR			653,00 €	
TOTAL HT	30 495,02 €	30 746,99 €	33 559,69 €	45 128,05 €
	<i>avec les 5 pagers</i>		<i>soit 32 274,69 € + 1 285 € de licence</i>	
	<i>29 898,02 €</i>			
	<i>sans pager</i>			

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, ADOPTE A L'UNANIMITE,

ARTICLE 1 :

A RETENIR l'entreprise AT CONNECT pour le choix du système d'appel malade tel que précité soit 30 495,02 € HT.

ARTICLE 2 :

A AUTORISER le Président à signer tout document à cet effet,

ARTICLE 3 :

La présente délibération peut faire l'objet, d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

ARTICLE 4 :

Monsieur le Président est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération

Vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Signé le 15 AVR. 2025

La Vice Présidente du CIAS
 Patricia LOUBERE



Patricia LOUBERE

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.

